



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TIM/1999/6
2 août 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
COMITÉ DU BOIS
Cinquante-septième session
27-30 septembre 1999

**Activités de la FAO et d'autres organes subsidiaires principaux de la CEE
intéressant le Comité du bois**

(Point 6 de l'ordre du jour provisoire)

Note du Secrétariat

La présente note a pour but d'informer très brièvement le Comité des activités de la FAO et d'autres organes subsidiaires principaux de la CEE qui l'intéressent et de la coopération avec cette organisation et ces organes. Le Comité est invité à étudier ces renseignements et à faire ses observations et à en tenir compte lorsqu'il établira son programme de travail.

Introduction

1. L'un des atouts du Comité est qu'il s'intéresse à établir des relations de partenariat avec d'autres organisations et à développer des liens intersectoriaux en profitant, notamment, de la nature intersectorielle de la CEE. La présente note a pour but d'informer très brièvement le Comité des activités de la FAO et d'autres organes subsidiaires principaux de la CEE qui l'intéressent et de la coopération avec cette organisation et ces organes. Il est invité à étudier ces renseignements et à faire ses observations et à en tenir compte lorsqu'il établira son programme de travail.

FAO

2. La coopération étroite - en fait organique - avec la FAO est au centre des activités du Comité depuis qu'il a été établi en 1948, en même temps que la Commission européenne des forêts de la FAO. Il existe un programme de travail intégré, mis en oeuvre par des fonctionnaires des deux organisations, deux organes subsidiaires mixtes, des publications conjointes et des sessions périodiques communes, dont la prochaine doit avoir lieu en l'an 2000 (voir TIM/1999/7, point 7 de l'ordre du jour). Tout cela est examiné dans le cadre du propre programme du Comité au titre du point 6 de l'ordre du jour provisoire et n'est pas traité à nouveau ici.

3. Par ailleurs il existe, dans un certain nombre de domaines, une coopération étroite avec le personnel de la FAO, au siège de Rome comme ailleurs. On peut indiquer ici, à titre d'exemple :

- La coopération dans le domaine de l'analyse des ressources forestières, dans le cadre de laquelle Genève fournit l'apport principal pour l'Analyse des ressources forestières mondiales;
- La coopération dans le domaine de la collecte, de la validation, du traitement et de la présentation de statistiques dans des publications et sur les sites Web, notamment le questionnaire conjoint FAO/ECE/OIBT/EUROSTAT sur le secteur des forêts. Il est prévu d'établir une collaboration plus étroite dans le domaine de la gestion du site Web et de la base de données : des fonctionnaires de Genève gèreraient à distance certaines sections de la base de données et du site Web du Département des forêts de la FAO.
- Le personnel de Genève a été en mesure d'aider à recueillir des renseignements sur les programmes forestiers nationaux destinés au Forum intergouvernemental sur les forêts, dans le cadre des efforts déployés à l'échelon mondial par la FAO;
- Le personnel de la FAO contribue à certaines activités en fournissant des conseils techniques et en faisant des apports techniques essentiels; on peut citer ici en exemple le chapitre sur les obstacles au commerce dans la revue annuelle du marché 1999, ainsi que les ateliers sur la commercialisation des produits forestiers;

- Dans les études sur les perspectives qui seront faites à Genève, on pourra tirer parti des études effectuées dans d'autres régions (notamment en Asie et dans le Pacifique) et à l'échelon mondial par la FAO et elles seront coordonnées avec celles-ci (voir TIM/1999/5/Add.4).
- Coopération dans le domaine des renseignements sur les incendies de forêts.

4. On pourra obtenir d'autres informations sur ces activités et d'autres activités connexes auprès des secrétariats de Genève et de Rome, qui seront heureux de répondre aux questions.

Questions relatives au commerce et à l'environnement

5. En ce qui concerne les questions relatives au commerce et à l'environnement dans le secteur des forêts et des produits forestiers, les mesures décidées seront mises en oeuvre en coopération étroite avec le Comité de la CEE pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise et le Comité des politiques de l'environnement de la CEE.

Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise

6. Le projet relatif au développement du potentiel pour améliorer le financement du commerce et l'investissement dans le secteur russe du bois est financé par des fonds extrabudgétaires. La Section du bois donne des conseils au coordonnateur du projet sur les questions relatives au bois.

Comité de l'énergie durable de la CEE

7. À sa session de novembre 1999, le Comité de l'énergie durable examinera comment il contribuera à la préparation de la réunion sur l'énergie durable que la Commission du développement durable organisera en l'an 2001. Il a été convenu avec le secrétariat du Comité de l'énergie durable que lorsque les grandes lignes de l'action de ce dernier auront été définies il contactera le secrétariat du Comité du bois pour qu'il fasse des apports (données, observations, contacts, etc.) dans le domaine du bois-énergie - où il a une expérience considérable -, pour les études sur les perspectives et pour le service de l'équipe de spécialistes du bois et de l'énergie et de l'équipe de spécialistes du recyclage, de l'énergie et de l'interaction des marchés.

Analyse économique

8. *L'Étude sur la situation économique de l'Europe*, établie par la Division des analyses économiques de la CEE constitue un apport important au chapitre introductif de la *Revue annuelle du marché des produits forestiers*.

Environnement

Application du Programme écologique pour l'Europe

9. En octobre 1995, la Conférence de Sofia a approuvé le Programme écologique pour l'Europe (PEE) et invité le Comité des politiques de l'environnement à suivre ce processus et à faire rapport sur sa mise en oeuvre. Le Comité des politiques de l'environnement, agissant en coopération

avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), évaluera l'application du PEE du point de vue de la politique générale. Un rapport sur les progrès de la mise en oeuvre du Programme a été présenté à la quatrième Conférence ministérielle "Un environnement pour l'Europe" qui s'est tenue à Århus (Danemark) en juin 1998. Le Comité sollicitera peut-être la collaboration d'autres organes subsidiaires principaux de la CEE, notamment le Comité du bois. L'AEE participe à l'Analyse 2000. Dans le contexte du processus paneuropéen, le secrétariat a participé au programme d'action pour la préservation de la biodiversité forestière approuvé par les ministres des forêts à Lisbonne et par les ministres de l'environnement à Århus.

Promotion du programme Action 21 au niveau régional

10. Les activités du Comité des politiques de l'environnement visent à promouvoir l'application du programme Action 21 au niveau régional. La Commission du développement durable surveille à l'échelle mondiale la mise en oeuvre du suivi de la CNUED. A sa session extraordinaire de 1997, l'Assemblée générale a reconnu la nécessité de décentraliser l'application du programme Action 21 et de confier de plus grandes responsabilités aux commissions économiques régionales. Une réunion consultative des institutions régionales (commissions régionales des Nations Unies, bureaux régionaux de quelques organismes de l'ONU de caractère mondial, communauté européenne, etc.) a été organisée à New York en février 1998. Les participants sont convenus que la CEE organiserait un atelier pilote pour permettre aux pays d'échanger des données d'expérience concernant la mise en oeuvre du programme Action 21 et d'évaluer celui-ci dans un contexte régional.

Études de performance environnementale

11. Le Comité des politiques de l'environnement examine la performance environnementale des pays membres de la CEE en Europe orientale et en Asie centrale par rapport aux objectifs qu'ils appliquent au plan interne et aux engagements qu'ils ont pris au niveau international dans ce domaine. Les études de performance environnementale servent aussi les objectifs du Programme écologique pour l'Europe et contribuent au suivi des progrès accomplis par les pays dans la mise en oeuvre du programme Action 21. La Section du bois donne des conseils à la Division de l'environnement et de l'habitat sur les questions relatives aux forêts et au bois traitées dans ces études.

Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

12. Le Programme international concerté pour l'évaluation et la surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts vise à collecter des données détaillées et comparables sur les changements survenant dans les forêts dans les conditions environnementales réelles (en particulier en présence de polluants atmosphériques ainsi que d'autres phénomènes perturbateurs) en vue de déterminer les relations de cause à effet. Des enquêtes nationales et transnationales sont réalisées en coopération avec la Commission européenne par des méthodes harmonisées. Le programme de l'équipe spéciale a pour chef de file l'Allemagne et le Centre fédéral de recherche en foresterie et produits forestiers d'Hambourg. Ce programme UE/PIC fournira et analysera des données sur l'état des forêts pour l'Analyse 2000. Un nouveau protocole multieffets, multipolluants est en cours de négociation aux fins d'adoption et de signature à la fin de 1999.

Création d'une base de données sur l'environnement et diffusion des données

13. Une base de données sur l'environnement est actuellement créée à la Division de l'environnement et de l'habitat de la CEE. Elle comprendra un élément forêt et bois auquel la Section du bois entend contribuer.

Établissements humains

Développement des statistiques des établissements humains

14. En collaboration avec la Conférence des statisticiens européens, le Comité des établissements humains développe et améliore les statistiques internationales des établissements humains - comprenant des données sur le bois de sciage -, qui sont publiées dans le *Bulletin annuel de statistiques du logement et de la construction pour l'Europe et l'Amérique du Nord*. Le prochain Bulletin paraîtra en l'an 2000.
